



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales BCEP 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-810 29/10/2021</p>
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2022

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Nombre de places offertes aux concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés au titre de la session 2022.

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DREAL - SGCD
Administration centrale
Directions régionales des affaires maritimes
Établissements publics et privés d'enseignement agricole
Lycées professionnels maritimes et aquacoles
Pour information :
CGAAER – IGAPS – Inspection de l'enseignement agricole – Inspection de l'enseignement maritime – MTE
FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF – INRAE
Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat
Organisations syndicales de l'enseignement agricole public, de l'enseignement agricole privé et de l'enseignement professionnel maritime
Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Résumé : Nombre de places offertes aux concours externes et internes de recrutement dans le corps

des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés au titre de l'année 2022,

Contact pour toute question sur ces concours : voir annexe 1

Textes de référence :- Décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'État et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

- Décret n° 92-778 du 3 août 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

- Arrêté du 9 novembre 1992 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeurs de l'enseignement technique agricole privé, prévus par l'article 12 du décret n° 89-406 du 20 juin 1989 ;

- Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État et notamment ses articles 19 à 21 ;

- Arrêté du 9 novembre 1992 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès à la 2ème catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé ;

- Arrêté du 14 avril 2010 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré agricole (CAPESA) et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole (CAPETA) ;

- Arrêtés du 20 septembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

- Arrêté du 20 septembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours d'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

- Arrêté du 5 octobre 2021 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2022, pour le recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

- Arrêté du 22 octobre 2021 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2022, aux concours d'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeurs des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/ 2021-730 du 4 octobre 2021 relative aux concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés au titre de l'année 2022 relevant du ministre chargé de l'agriculture, est complétée comme suit :

Places offertes aux concours **externes** :

PCEA <i>(affectation dans un établissement d'enseignement public)</i>	
SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES
- Lettres modernes	6
- Documentation	5
- Biologie - écologie	6
- Sciences économiques et sociales, et gestion : option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise	11
- Génie des procédés des industries agricoles et agroalimentaires : option A : génie alimentaire	5
2^{ème} Catégorie <i>(affectation dans un établissement d'enseignement privé)</i>	

SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES
- Lettres modernes	4
- Sciences économiques et sociales, et gestion : option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise	6

Places offertes aux concours **internes** :

PCEA <i>(affectation dans un établissement d'enseignement public)</i>	
SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES
- Lettres modernes	4
- Biologie - écologie	4
- Sciences économiques et sociales, et gestion : option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise	4
2^{ème} Catégorie <i>(affectation dans un établissement d'enseignement privé)</i>	

SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES
- Lettres modernes	6
- Documentation	4
- Physique - chimie	4
- Sciences économiques et sociales, et gestion : option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise	6
- Technologies informatiques et multimédia	4

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité.

La Sous-directrice du développement professionnel et des
relations sociales

Virginie FARJOT

COORDONNEES DES GESTIONNAIRES**SESSION 2022**

PCEA (enseignement agricole public)

Section	Option	Gestionnaire du concours	Coordonnées
Lettres modernes		Eric ICHECK	Tel : 01 49 55 55 72 mél : eric.icheck@agriculture.gouv.fr
Documentation		Eric ICHECK	Tel : 01 49 55 55 72 mél : eric.icheck@agriculture.gouv.fr
Biologie - écologie		Christine DUVAL	Tel : 01 49 55 53 99 mél : christine.duval@agriculture.gouv.fr
Sciences économiques et sociales, et gestion	A – sciences économiques et gestion de l'entreprise	Christine DUVAL	Tel : 01 49 55 53 99 mél : christine.duval@agriculture.gouv.fr
Génie des procédés des industries agricoles et agroalimentaires	A – génie alimentaire	Eric ICHECK	Tel : 01 49 55 55 72 mél : eric.icheck@agriculture.gouv.fr

2ème CATÉGORIE (enseignement agricole privé)

Section	Option	Gestionnaire du concours	Coordonnées
Lettres modernes		Eric ICHECK	Tel : 01 49 55 55 72 mél : eric.icheck@agriculture.gouv.fr
Documentation		Eric ICHECK	Tel : 01 49 55 55 72 mél : eric.icheck@agriculture.gouv.fr
Physique-Chimie		Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr
Sciences économiques et sociales, et gestion	A – sciences économiques et gestion de l'entreprise	Christine DUVAL	Tel : 01 49 55 53 99 mél : christine.duval@agriculture.gouv.fr
Technologies informatiques et multimédia		Christine DUVAL	Tel : 01 49 55 53 99 mél : christine.duval@agriculture.gouv.fr